



Département de l'AUDE
Arrondissement de
CARCASSONNE

Date de convocation:
26-05-2023

Nombre Conseillers :
en exercice : 15
présents : 12
votants : 14

PROCES-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE **RUSTIQUES**
LUNDI 5 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq juin à vingt heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L2122-8 du Code Général de la Fonction Publique, le conseil municipal de la commune de RUSTIQUES s'est réuni dans la salle de la Mairie en session ordinaire.

Présents: H. RUFFEL -- N. JESUPRET - A. ROMERO - A. BOYER - R. CERCIAT- N. GARCIA - J.-C. GUISTI - S. JOURDA - S. MOLINIER - S. MOURLAN - R.POLLAK - F. WATRELOT formant la majorité des membres en exercice.

Absente et procuration:

A. VAUJANY donne pouvoir à H. RUFFEL

O. COSTA donne pouvoir à N. JESUPRET

Absent excusé : B. SOULIE

Secrétaire de séance :

S.MOURLAN selon l'art L.2121-15 du CGCT

Mme Sophie MOURLAN est élue secrétaire de séance selon l'article L.2121-15 du CGCT.

Approbation du précédent procès-verbal de séance

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal, transmis le 26/05/2023.

Approuvé à l'unanimité.

Décisions du Maire par délégations

M. le Maire rend compte des décisions prises conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT à l'assemblée des décisions prises en vertu des délégations données par délibération n°2020-25 du 25 mai 2020 du Conseil Municipal :

DECMA n°2023-07 du 16/05/2023

Renouvellement contrat de maintenance pour le panneau d'affichage électronique

Renouvellement du contrat de maintenance avec la société Centaure Systems pour le panneau d'affichage électronique.

Délibérations du Conseil Municipal

DELCEM n°2023-17

Aménagement cœur du village – aménagement devant le château

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal l'aide de Carcassonne Agglo aux communes pour soutenir les projets visant à requalifier les espaces publics et améliorer le cadre de vie des habitants en centre ancien, promouvoir un développement social, une mise en valeur architecturale et urbaine des cœurs de village, dynamiser et rendre attractif les centres anciens.

Cette aide s'élève à 35% du montant HT, limité à 10 000€ par projet, une fois par an. Il rappelle le projet d'aménagement devant le château pour un montant total de 17 535.54€HT (travaux par le SIC 15 826.70€HT et mobilier urbain 1 659,34€HT) qui entre dans le cadre des projets subventionnables.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- demande une subvention auprès de Carcassonne Agglo dans le cadre de l'aménagement du cœur de village, aussi élevée que possible;
- donne tous pouvoirs à M. le Maire pour effectuer toutes démarches et signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

DELCEM n°2023-18

Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer :

- un emploi de non titulaire pour une durée de 15 jours pour renforcer l'équipe du service technique pour les mois d'été, pour travailler en équipe sur les divers chantiers de la commune et entretenir les espaces verts et effectuer diverses tâches polyvalentes ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3, alinéa 1,

Considérant le tableau des congés des mois de juillet à août 2023 ;

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :

- de créer à compter du 10 juillet 2023 et jusqu'au 27 août 2023, un emploi pour accroissement temporaire d'activité, d'adjoint technique territorial, non titulaire, à raison de 35 heures de travail hebdomadaire, en contrats de 15 jours, renouvelables ; la rémunération de cet emploi sera basée sur la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial, 1er échelon, IB361IM397.

Les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Le tableau des effectifs est le suivant :

Emploi	Effectif	Durée hebdomadaire
Contractuel technique	1	35h00

- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats à durée déterminée de ces emplois

DELCM n°2023-19
Subventions 2023 aux associations

Les membres du Conseil Municipal, sur proposition de la commission communale Vivre ensemble après délibération décident d'octroyer :

- après le départ de la salle de Mme S. MOURLAN et à l'unanimité:

Ass Sports et Loisirs	600€
------------------------------	-------------

- avec l'unanimité:

Racing-Club Badens/Rustiques	500€
-------------------------------------	-------------

A.C.C.A. (chasse)	300€
--------------------------	-------------

- après le départ de la salle de Mme S. MOLINIER et à l'unanimité:

La belote rusticoise	300€
-----------------------------	-------------

- à l'unanimité:

La boule rusticoise	300€
----------------------------	-------------

- à l'unanimité:

O.C.C.E (coopérative scolaire)4€x33élèves	132€
GEANET Minervois	100€
Amicale des pompiers	100€
la prévention routière	50€

DELCM n°2023-20
Contrat de cession de droits d'exploitations – théâtre Chat Barré

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'organiser un spectacle musical par la troupe le Chat Barré de Fontiers- Cabardès le vendredi 13 octobre 2023.

La commune aura sa charge les droits d'auteurs SACEM et versera au producteur la somme de 550€.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le contrat de cession de droits d'exploitations à signer avec la troupe le Chat Barré de Fontiers-Cabardès, pour l'organisation d'un spectacle musical pour un montant de 550€TTC

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant, et à effectuer toutes démarches nécessaires.

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de baptiser le boulodrome situé dans le parc municipal, le « boulodrome Hubert MOURLAN » en mémoire de l'ancien président de l'association de pétanque.
- charge M. le Maire d'effectuer toutes démarches nécessaires à cette dénomination.

Divers

- **Points sur les travaux**

- Réalisation de travaux d'enduit routier sur la RD206 et RD906 traversant le village du 15 au 28 juin 2023 excepté le secteur entre la mairie et l'intersection avec le chemin de Fontaines.
- Sensibiliser les administrés à désherber leur devant de porte.

- **Prévention et risques incendie/signalisations** sur les accès des zones à risque.

M. le Maire expose le compte-rendu de la réunion « lancement de la campagne lutte contre les feux de forêt » du 1^{er} juin avec les services de la Préfecture de l'Aude.

La majorité de l'assemblée trouve primordial d'effectuer une campagne de sensibilisation au risque incendie par affichage, Facebook, site internet, et la pose de panneaux sur le Chemin de Canet et de Rouïre.

- **Utilisation puits de la Fontaine**

M. le Maire donne lecture de son projet d'arrêté de règlement d'utilisation du puits de la Fontaine annulant et modifiant le précédent, et listant les personnes concernées.

- **Manifestations à venir**

M. le Maire énonce les manifestations à venir :

- 29 juin inauguration du boulodrome
- 8 juillet repas organisé par l'ACCA
- 15 juillet concert gratuit à l'Eglise (musique du monde) à 18h
- Tous les jeudis soirs de juillet et août concours de pétanque challenge Hubert Mourlan
- 16 septembre inauguration atelier vitrailiste
- 13 octobre cabaret le Chat Barré
- 31 octobre Halloween
- 3 novembre soirée dansante par l'association Léna pas à pas
- Marché de Noël le 3 décembre
- Théâtre par la troupe de Trèbes, samedi 9 décembre, en lien avec le Téléthon

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le lundi 10 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

Ont signés au registre le Maire et le secrétaire de séance



LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RUSTIQUES
LUNDI 5 JUNI 2023

Date de convocation:
26-05-2023

Nombre Conseillers :
en exercice : 15
présents : 12
votants: 14

Présents: H. RUFFEL -- N. JESUPRET - A. ROMERO -
A. BOYER - R. CERCIAT- N. GARCIA - J.-C. GUISTI -
S. JOURDA - S. MOLINIER - S. MOURLAN - R.POLLAK -
F. WATRELOT formant la majorité des membres en
exercice.

Absentes et procuration:

A. VAUJANY donne pouvoir à H. RUFFEL
O. COSTA donne pouvoir à N. JESUPRET

Absent excusé: B. SOULIE

Secrétaire de séance :

S.MOURLAN selon l'art L.2121-15 du CGCT

Numéro de l'acte	Objet de l'acte	N° ordre de la séance
RUST-2023-17	Aménagement cœur du village – aménagement devant le château	050623/01
RUST-2023-18	Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité	050623/02
RUST-2023-19	Subventions 2023 aux associations	050623/03
RUST-2023-20	Contrat de cession de droits d'exploitations – théâtre Chat Barré	050623/04
RUST-2023-21	Dénomination boulodrome	050623/05